

Autorisation de prélèvement

N° national d'émetteur 511429 - Association bénéficiaire : Aide aux enfants d'Haïti

Je soussigné(e) Mme Melle Mr

Nom :

Prénom :

Profession :

Adresse :

CP : Ville :

Tel fixe : Portable :

Adresse mail :@.....

Autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si sa situation le permet, le prélèvement correspondant à mes engagements envers « Aide aux enfants d'Haïti ». Je pourrais faire suspendre l'exécution de ce prélèvement par simple demande à l'association signifiée au plus tard le 20 du mois précédent.

Etablissement teneur de votre compte :

Nom :

Adresse :

Code établ. Code guichet N° compte Clé

Ces prélèvements devront être effectués chaque mois
à partir du 10 / (mois)

Fait à : Le : / / 20

Signature

Merci de bien nous joindre votre Relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP)

En application de l'article 27 de la loi N°78-17 du 06 janvier 1978, les informations demandées sont nécessaires au traitement de votre don par nos services. En vous adressant au siège de « Aide aux enfants d'Haïti », vous pouvez demander leur rectification ou leur suppression, ou vous opposer à ce qu'elles soient échangées ou cédées. Dans ce dernier cas, les informations vous concernant seront alors réservées à l'usage exclusif de « Aide aux enfants d'Haïti ».



Aidez-nous à aller à l'école !



Elèves de nos écoles Bresma
à Port au Prince et Castaches



Devenez nos parrains, marraines !

www.aide-aux-enfants-haiti.org

Notre association, AIDE aux ENFANTS d'HAÏTI, a été créée en 2004 pour **soutenir les enfants défavorisés d'Haïti** et veiller plus particulièrement à leur scolarisation.

Avec notre partenaire espagnol « Familias Sin Fronteras por la Infancia » et notre partenaire local en Haïti « Bresma », nous avons créé **2 écoles en Haïti** :

- une école urbaine dans les quartiers défavorisés de Port au Prince – Elle accueille environ 288 élèves de la 1^{ère} à la 9^{ème} année fondamentale : **Bresma Port au Prince**.
- une école en zone rurale dans une région très isolée et encore boisée à l'extrémité Nord Ouest de Grande Anse (proche de Jérémie) : **Bresma Castaches**. Elle accueille 317 élèves du pré-scolaire à la 7^{ème} année fondamentale.

Notre école de Castaches offre une scolarisation « de proximité » à une population particulièrement démunie et loin de tout. Seul bâtiment construit en dur, elle a été un lieu de refuge pendant plusieurs semaines pour les familles lors de l'ouragan Matthew en octobre 2016.



Ecole de Port au Prince



Ecole de Castaches



Nos écoles sont gratuites pour les familles (dans un pays où l'école publique est payante et en incapacité d'accueillir tous les enfants). **Chaque jour, un plat chaud est servi aux enfants** (soit plus de 600 !). Il est parfois l'unique apport de nourriture de l'enfant sur la journée. Sans ce repas, notre effort d'instruction resterait probablement vain et inefficace auprès des plus fragilisés.

Les enseignants sont haïtiens, recrutés sur place et tous diplômés. **Nos écoles sont ainsi source d'emplois et revenus pour une trentaine de personnes (Direction, enseignants, entretien, cantine...)**. Elles s'intègrent au maximum dans l'économie locale pour couvrir leurs besoins.



Bulletin de soutien à AEH



☐ OUI, je souhaite apporter mon soutien à AEH dans ses actions d'aide auprès des enfants d'Haïti.

→ Soyez en vivement remercié(e) + veuillez, SVP, nous indiquer votre choix parmi les 3 formules ci-dessous

☐ Formule 1 « parrain / marraine d'un élève »

OUI, Je deviens « parrain / marraine » d'un enfant scolarisé à Bresma et je m'engage à verser 20€ par mois (déductible à 75% des impôts soit 5€ avec une éventuelle réduction d'impôt)

- Je recevrai d'ici un mois le dossier complet de mon ou ma filleul(e)
- Je recevrai 3 fois/an son bulletin scolaire ainsi qu'une correspondance
- Je recevrai tous les 3 mois environ la revue des écoles et actions AEH « Bresma, c'est mon école »

☐ Formule 2 « parrain/marraine d'une école »

Je ne parraine pas un élève en particulier mais je deviens « parrain / marraine » d'une école et je m'engage à verser 20€ par mois (déductible à 75% des impôts soit 5€ avec une éventuelle réduction d'impôt)

- Je recevrai tous les 3 mois environ la revue des écoles et actions AEH « Bresma, c'est mon école »

☐ Formule 3 « soutien ponctuel sur les actions AEH »

Je ne souhaite pas ou ne peux pas devenir « parrain / marraine » pour l'instant mais je désire soutenir ponctuellement vos actions. Je vous adresse un don de € par chèque bancaire ou par virement paypal sur le site internet.

- Je recevrai tous les 3 mois environ la revue des écoles et actions AEH « Bresma, c'est mon école »

Merci de compléter également le verso de ce bulletin et nous le renvoyer par courrier ou mail à :

AEH « Aide aux enfants d'Haïti »

5, chemin derrière le clos - 57130 VAUX - FRANCE

aide.aux.enfants.haiti@gmail.com

Resp. parrainage : 06 30 08 63 35 (Françoise) / 06 25 53 39 09 (Dominique)

Présidence AEH : 06 71 20 38 65 (William) / 06 11 62 28 76 (Didier)

